

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 - INT - 064

Déposé le : 13 NOV. 2012

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

La Commune de Lausanne n'a-t-elle pas les moyens de se payer sa « Nouvelle Terrasse » ?

Texte déposé

On apprend, par un communiqué de presse du 8 novembre dernier, que la Commune de Lausanne va « Améliorer son dispositif pour réduire les risques liés à la consommation de stupéfiant et soutenir les populations précarisées. » Pour ce faire, on apprend également que la commune va ouvrir dans ces prochains mois, deux nouveaux lieux d'accueil :

1. La Nouvelle Terrasse, place du Vallon 22, pour l'accueil de personnes toxicodépendantes désocialisées avec tolérance de consommation d'alcool
2. L'Espace, rue César-Roux 16, pour l'accueil des personnes en grande précarité sans tolérance de consommation d'alcool.

Après le refus des lausannois en 2007 du Bistrot social et en 2010, le refus par le Conseil communal de Lausanne d'un nouveau projet allant dans le même sens, la Municipalité de Lausanne revient, avec un dispositif à deux antennes.

Mais dans ce communiqué, on apprend aussi que le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du financement du projet de la Nouvelle Terrasse ; ce lieu, ouvert de manière provisoire les hivers passés, sera donc pérennisé suivant la recommandation de la Fondation ABS et du service d'alcoologie du CHUV. Cette dernière avait également été acceptée par la Commission Cantonale de Promotion de la Santé et de la Lutte contre les Addictions (CPLSA).

Il semble que c'est cette même CPLSA qui assurera le financement du dispositif pour une période pilote de deux ans pour un montant de CHF 1,25 mio via le fonds de lutte contre la toxicomanie. Ainsi, ce financement cantonal permet d'éviter à la Municipalité de Lausanne le devoir de présenter un préavis au Conseil communal.

Or le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard s'était engagé lors de la réponse au Postulat Bernhard à ne pas utiliser le fonds cantonal de lutte contre la toxicomanie pour financer un quelconque lieu semblable à un bistrot social.

Ainsi, si le Conseil d'Etat avait tenu sa promesse, c'est bien aujourd'hui la Commune de Lausanne

qui devrait financer l'entier du projet de la Nouvelle Terrasse et l'Espace. Nous constatons donc, avec stupéfaction, que le Conseil d'Etat finance un projet communal.

J'ai dès lors l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer la promesse faite par M. le Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard, dans le cadre de la réponse au postulat Bernhard, que le fonds de lutte contre la toxicomanie ne sera pas utilisé pour financer un projet similaire ?
2. Si effectivement, ce fonds est utilisé pour financer le projet de la Nouvelle Terrasse, est-il normal que le Canton finance ce projet relevant de la seule commune de Lausanne ?
3. Le Conseil d'Etat entend-il économiser une somme équivalente dans le budget du DSAS relative aux subsides sociaux ?
4. Est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de financer durablement ce projet pilote, sera-t-il repris plus tard par la facture sociale globale ou par la seule Commune de Lausanne ?
5. S'il y a cofinancement Commune de Lausanne-Canton de Vaud, de ce nouveau concept, qui en assurera la responsabilité ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



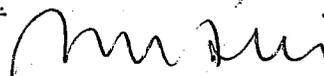
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Surer Jean-Marie

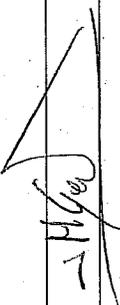
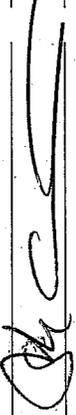
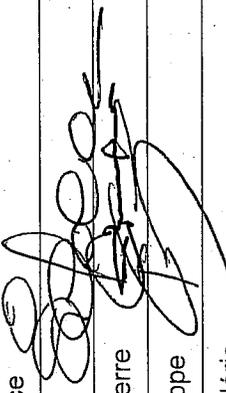
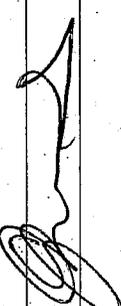
Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine 	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc 
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre 	Cornamusaz Philippe 	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc 	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu 	Creteigny Gérard	Golaz Olivier 
Bolay Guy-Philippe 	Creteigny Laurence 	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel 	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier 	Devaud Grégory 	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François 	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa 	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meidem Martine	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric